

Séance de la Commission Permanente du lundi 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents :

Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Denis MOALLIC, M. Gilbert THULEAU,

Absents excusés : Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Claude DUCHÉ, M. Jacques GUIARD

Date des convocations : **2 mai 2024**

Membres en exercice : 8
Pour : 5

Membres présents : 5
Contre : 0

Nombre de votants : 5
Abstention : 0

N° 24-078

OBJET : SECOURS LOYER

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

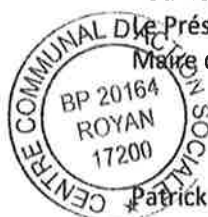
**LA COMMISSION PERMANENTE
DÉCIDE**

d'accorder un secours financier à 1 personne pour le règlement d'une facture de loyer pour un montant de **441,00 €**.

La somme sera versée directement à – **ASCE ROYANNAISE** - 43 avenue des Tilleuls– 17200 ROYAN

Fait à ROYAN, le 27 mai 2024

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 12/06/24
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 12/06/24
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES



Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20240527-DEL-24-078-AR
Date de télétransmission : 12/06/2024
Date de réception préfecture : 12/06/2024